

Résumés

ROBERTSON: "Confidentiality in Government," pp. 3-11.

L'auteur décrit trois catégories d'informations où la confidentialité est nécessaire à un gouvernement efficace: la première est reliée au processus même de la prise de décision; la deuxième aux questions importantes pouvant affecter l'intégrité de l'Etat (Défense, Sécurité nationale et Relations internationales); la troisième à l'information relative aux intérêts des personnes ou de groupes particuliers.

Dans son analyse du droit du public à l'information dans des domaines, l'auteur rejette le système judiciaire comme arbitre: une décision d'un juge affaiblirait le principe de la responsabilité ministérielle et le tradition de neutralité de la fonction publique. Pour assurer une plus grande liberté d'information, il suggère de classer moins de documents dans la catégorie "Confidentiel," et de nommer un vérificateur de l'information. Tout comme la vérificateur général, son mandat serait de s'assurer que les ministres n'abusent pas de leur autorité et interdisent l'accès aux dossiers de leurs ministères.

BOHNEN: "A Reply to Mr. Robertson," pp. 12-15.

Dans sa réponse à M. Robertson, l'auteur s'appuie sur l'expérience qu'elle a eue au bureau de l'Ombudsman de l'Ontario, où le besoin du public à l'information gouvernementale est démontré tous les jours. Elle croit que c'est aux tribunaux qu'il devrait revenir de trancher les conflits dans ce domaine, à cause de leur indépendance vis-à-vis du gouvernement et de leur expérience dans l'interprétation des règlements et du partage des responsabilités dans ces cas relevant de la loi sur la liberté d'information.

TENER: "Accessibility and Archives," pp. 16-31.

Après avoir examiné le problème de l'accès aux archives aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, en Suède et en URSS, l'auteur donne les grandes lignes des déclarations du Conseil International des Archives puis met l'accent sur l'expérience canadienne. Elle démontre que la législation relative à l'accès aux documents peut au contraire limiter le droit à l'information. Elle encourage les archivistes à travailler pour un accès plus libre à l'information, dans la mesure où cela n'entre pas en conflit avec le droit à la protection de la vie privée.

GILLIS: "The Case File: Problems of Acquisition and Access from the Federal Perspective," pp. 32-39.

Limités par le serment d'office ainsi que par l'Article IV des Droits de l'Homme, par les directives du Cabinet au sujet de l'accès aux documents, par l'attitude conservatrice de divulguer l'information telle qu'adoptée dans le Livre Vert (*La Législation sur l'accès aux documents du gouvernement*), les fonctionnaires trouvent de plus en plus difficile de déposer les dossiers individuels aux Archives publiques du Canada sans violer le droit à la protection de la vie privée de leurs clients. Le défi auquel font face les archivistes des Archives fédérales est de convaincre les différents ministères qu'ils ont la compétence de manipuler ces dossiers et de réunir les administrateurs, les étudiants et les archivistes afin d'établir une ligne de conduite pour que ce matériel devienne disponible dans les dépôts d'archives. A moins que ces mesures ne soient prises, les dossiers individuels seront perdus à la recherche; cela n'inclut pas seulement les données personnelles sur les individus mais également les dossiers relatifs à l'application de la loi, les dossiers d'enquêtes sur les corporations et associations ainsi que les dossiers relatifs aux programmes d'assistance gouvernementale.

DRYDEN: "The Mackenzie King Papers: An Archival Odyssey," pp. 40-69.

L'auteur raconte l'histoire du fonds Mackenzie King, à partir du moment où l'ancien Premier Ministre commence à l'organiser en vue de son autobiographie jusqu'à ce que ses exécutifs littéraires le transfèrent aux Archives publiques du Canada environ trente ans plus tard. Les deux principaux problèmes soulevés sont la classification des documents en fonction des différents besoins des biographes officiels et des archivistes, et l'accès aux documents de nature personnelle.

STRONG-BOAG: "Raising Clío's Consciousness: Women's History and Archives in Canada," pp. 70-82.

L'auteur accuse les archivistes de négliger de collectionner les documents relatifs au nouveau champ d'étude qu'est l'histoire des femmes. Elle examine la littérature canadienne récente sur le sujet dans le but de sensibiliser les archivistes au rôle qu'ils doivent jouer: réexaminer leur collection et concentrer leurs efforts sur de nouvelles acquisitions. Pour que l'histoire des femmes reçoive l'attention qu'elle mérite, elle recommande de désigner une personne responsable de ce domaine.

HEIDENREICH: "Seventeenth-Century Maps of the Great Lakes: An Overview and Procedures for Analysis," pp. 83-112.

À part quelques exceptions, les cartes anciennes sont une source ignorée de données historiques, ethnographiques et géographiques, une source qui, soigneusement étudiée, pourrait augmenter le volume de la documentation relative à un pays. L'auteur donne un aperçu des travaux de cartographes du XVII^e siècle, tels que Champlain, Sanson, Du Creux, Jolliet, et Franquelin. Cet aperçu est suivi d'un exposé détaillé des procédures à suivre pour l'analyse des cartes: histoire de l'oeuvre (auteur, date, etc.); caractéristiques formelles (échelle, latitude, longitude, orientation, projection); et contenu (renseignements de nature historiques et géographiques). L'auteur termine en incitant les archivistes à améliorer leur connaissances de ses documents complexes et à travailler, avec d'autres spécialistes, à rendre ce genre de documents plus profitables aux chercheurs.

MOODIE AND CATCHPOLE: "Archives and the Environmental Scientist," pp. 113-36.

La surpopulation, l'épuisement des ressources mondiales et la détérioration de l'environnement ont accru l'inquiétude face à l'environnement en général et, entre autres, face au phénomène de changement climatique. Les prédictions climatiques à court et moyen terme doivent s'appuyer sur des données qui vont bien au-delà de celles recueillies depuis le début de relevés instrumentaux modernes. L'utilisation prudente et systématique des archives peut nous fournir des renseignements assez justes sur notre histoire environnementale. Bien que les données sur le Canada ne couvrent qu'une courte période comparativement à celles sur l'Europe et l'Asie, elles n'en sont pas moins relativement riches. Entre autres sources d'archives canadiennes, certains fonds de la Compagnie de la Baie d'Hudson sont particulièrement intéressants surtout s'ils sont soumis à une analyse approfondie.

LAROSE: "Preserving the Past on Film: Problems for the Archivist," pp. 137-50.

L'auteur décrit les problèmes auxquels les archivistes doivent faire face pour faire une sélection parmi les milliers de documents filmés et télévisés produits chaque année. Il signale que la plupart des archives cinématographiques ont l'habitude de demeurer en rapport avec les réalisateurs, les producteurs et les étudiants en cinéma et télévision. La consultation par les historiens des documents cinématographiques de la division des Archives nationales du film reste cependant exceptionnelle, ce qui pourrait créer d'importantes lacunes dans les collections des Archives, faute de bien connaître les besoins de ce groupe de chercheurs.